

**02-12-09 PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un ajournement de la séance ordinaire du 25 novembre 2002 du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi neuvième jour du mois de décembre deux mille deux (2002), à 19 h 27, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

- M^{mes} Noëlla Bourdages (représentante du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire)
Pauline Michaud
- MM. Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire)
Bernard Côté, vice-président
Raymond Joly
Jean-Pierre Lavoie
Gaston Noël
Alain Roy

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du Conseil des commissaires :

- M. Denis Goulet
M. Jean-Maurice Lechasseur
M. Jacques-A. Lévesque
M. Jean-Yves Poirier
M. Guy Potvin
M. Alain Rioux
M. Régis Sirois
M. Sylvius St-Laurent

De même que :

- M^{me} Marthe Beauchesne, directrice des services éducatifs
M. Gaétan Loof, directeur des services administratifs
M^{me} Luce Pigeon, coordonnatrice de l'enseignement général

Le président ouvre la séance.

02-12-09-9 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaston Noël et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Ouverture de la séance et présences;

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

3.0 **Décision**

3.1 Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Comité exécutif ;

4.0 Levée de la séance.

DÉCISION

02-12-
09-10

RÈGLEMENT CONCERNANT LA FIXATION DU JOUR, DE L'HEURE ET DU LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

ATTENDU les articles 162 et 182 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu d'adopter le règlement dont il a préalablement été donné avis public concernant les séances ordinaires du Comité exécutif, du 1^{er} décembre 2002 au 30 septembre 2003.

Ce document sera enregistré au Livre des règlements de la Commission scolaire, conformément à l'article 396 de la Loi sur l'instruction publique.

02-12-
09-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

COMITÉ EXÉCUTIF

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2002,

TENU LE 9 DÉCEMBRE 2002

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

02-12-09-9

Adoption de l'ordre du jour

02-12-09-10

Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Comité exécutif

02-12-09-11

Levée de la séance